



## **LE TOUR DU LAC JANVIER 2011**

### **Mensuel d'informations municipales**

Municipalité de Lac-Édouard, 195, rue Principale  
Lac-Édouard, G0X 3N0  
Tél. : 819-653-2238 - Téléc. : 819-653-2338  
Courriel : muni.lacedouard@xplornet.ca

---

### **BONNE ANNÉE!**

En ce début de janvier 2011, nous souhaitons que l'Année qui vient de s'amorcer soit une source de Bonheur, de Sérénité et d'Amour pour vous et pour les vôtres. Que nos amitiés grandissent et que la santé soit au rendez-vous pour tous!

Larry Bernier, maire, Marie-Berthe Audy, Annie Tremblay, conseillères,  
André Beaulieu, Adrien Francoeur, Yvon L'Heureux et Serge Richard, conseillers,  
Johanne Marchand, directrice générale et sec.-trésorière,  
Sonia Cloutier, sec.-récep. et gestionnaire de projets,  
André Perron, inspecteur municipal, Dominique Boivin, préposée à l'entretien.

---

### **PLANIFICATION STRATÉGIQUE LAC-ÉDOUARD**

Après un an, il va de soi que nous fassions un bilan du chemin parcouru en suivant le Plan d'action que nous vous avons soumis au début de l'an 2010. Toute la population de Lac-Édouard est donc invitée à la présentation du Bilan-Plan d'action.

**C'est donc un rendez-vous, le mardi 25 janvier 2011, 19h,  
au Centre communautaire de Lac-Édouard.**

**Bienvenue à toutes et à tous!**

---

### **Récupération et Compostage**

Plusieurs d'entre vous récupèrent les matières résiduelles dans un sac bleu et compostent ce qui peut l'être. Nous vous félicitons pour ces gestes qui respectent notre environnement et font épargner de l'argent.

En effet, chaque tonne de déchets que nous acheminons à Saint-Étienne vous coûte 107,00 \$ comprenant 20,23 \$ de pénalité imposée par le gouvernement. Bon an mal an, nous expédions 150 tonnes d'ordures, c'est plus de 3 000 \$ de contravention que vous devez payer à même vos taxes, sans compter la subvention que nous perdons pour la partie de ces ordures qui serait récupérée ou compostée.

**À titre de rappel voici quelques informations pertinentes pour la récupération :**

**Liste des matières que vous pouvez mettre dans vos sacs bleus**

#### **Papier et carton**

Journaux, circulaires, cartons plats et ondulés (sauf boîte de pizza), sacs bruns, revues et magazines, papiers (sauf papier ciré), annuaires téléphoniques, cartons de lait et de jus (sauf les contenants multicouches ou Tétra Pak).

**Verre :** Bouteilles et pots de verre.

**Métal**

Boîtes de conserve, canettes, assiettes ou papier d'aluminium non souillés.

**Plastique**

Bouteilles, contenants de produits d'entretien, contenants alimentaires, tous les sacs de plastique (mettre les sacs dans un seul sac).

**Les matières résiduelles, c'est simple :**

**Récupération : sacs bleus,**

**Végétaux : composteur**

**Ordures : sacs verts.**

---

**RAPPEL – CHIENS – RAPPEL – CHIENS**

Nous vous rappelons que vous avez **jusqu'au 1<sup>er</sup> février** pour vous procurer le médaillon d'identité pour votre chien. Les médaillons sont en vente au Bureau municipal au coût de 10 \$. Il est important que votre chien porte ce médaillon en tout temps. En effet, advenant que l'inspecteur municipal le retrouve errant dans la municipalité (endroit public ou propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal), il pourra alors communiquer avec vous.

**Un chien errant, pour lequel on ne peut retracer le propriétaire sera confié à la fourrière municipale.**

Voici un rappel de quelques articles importants du règlement 91-98 concernant les chiens et des amendes se rattachant au non-respect du règlement :

Article 3

Constitue une nuisance un chien qui aboie ou hurle d'une manière à troubler la paix.

Article 7

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

Article 8

Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

Le non-respect d'un de ces articles vous rend passible, en plus des frais, d'une amende de 40 \$. Pour le bien-être et la sécurité de tous, nous vous demandons de vous conformer à ce règlement.

Merci de votre collaboration.

---

## **Protection des lacs et des cours d'eau (partie 2)**

Dans le dernier numéro du « TOUR DU LAC », je vous faisais part des préoccupations du Conseil municipal de Lac-Édouard concernant la protection et le conservation de nos lacs et cours d'eau.

Une première partie du Règlement 129-2010, RELATIF À LA REVÉGÉTALISATION DES RIVES, À LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU ET VISANT À COMBATTRE LEUR EUTROPHISATION vous a déjà été présentée, soit l'article # 5. INTERDICTION DES ENGRAIS. Vous trouverez, ci-dessous, les articles 6 et 7 de ce dit règlement.

### **ARTICLE 6 - INTERDICTION D'ALTÉRATION DE LA VÉGÉTATION HERBACÉE RIVERAINE**

Il est interdit, dans la rive, de couper, de tondre, de tailler ou d'altérer d'une quelconque façon toute végétation herbacée, y compris le gazon ou la pelouse, sur une bande de dix (10) mètres mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

Malgré le premier alinéa, il est permis d'enlever la végétation herbacée pour réaliser tout ouvrage autorisé. De plus, il est permis de couper cette végétation sur une largeur de 2 mètres autour d'un ouvrage légalement implanté.

### **ARTICLE 7 - OBLIGATION DE REVÉGÉTALISATION DE LA RIVE**

Tout propriétaire ou occupant d'un terrain situé en tout ou en partie dans la rive doit revégétaliser cette dernière, conformément au présent règlement, sauf sur l'emplacement d'ouvrages légalement autorisés.

Toutes les rives des lacs, cours d'eau et milieux humides dégradées, décapées ou artificielles, devront être revégétalisées, à partir de la ligne des hautes eaux.

Malgré ce qui précède, une plage naturelle n'a pas à être revégétalisée. Toutefois, la bande de terrain adjacente à la plage et faisant partie de la rive devra être revégétalisée.

Lorsque le rivage est naturellement occupé par des pierres ou du roc, la rive devant être revégétalisée débute là où le roc ou les pierres se terminent plutôt qu'à la ligne des hautes eaux.

Aux fins de revégétaliser la rive, le propriétaire ou l'occupant d'un terrain doit, en plus des obligations stipulées précédemment, recouvrir de végétation les ouvrages de pierres, enrochements, murs de béton ou de bois ou autres ouvrages semblables stabilisant les rives.

Tout propriétaire ou occupant d'un terrain doit avoir revégétalisé sa rive (10, 15 ou 20 mètres, selon la zone et la pente) avant le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Dans le prochain numéro du « TOUR DU LAC » nous vous présenterons les articles 8 et 9 ayant trait aux modalités de revégétalisation de la rive ainsi qu'aux travaux dans la rive.

Larry Bernier, maire

## Lac-Édouard et la Semaine Verte

Au début de décembre, notre municipalité a été citée à titre d'exemple d'une **municipalité revitalisée**, lors de l'émission de Radio-Canada, « La Semaine Verte » .

De l'avis de toutes et de tous, ce reportage était excellent et a servi à promouvoir la qualité de vie qu'offre notre coin de pays. Nous avons été à même de constater qu'en unissant nos forces et nos énergies, on pouvait faire de grandes choses. Nous voulons remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont participé au tournage, contribuant ainsi à en améliorer la qualité.

Pour ceux et celles qui auraient manqué cette émission, voici les coordonnées pour une reprise : « La Semaine Verte », édition du 11 décembre 2010, épisode 14, saison 2010 :

[http://www.radio-canada.ca/emissions/la\\_semaine\\_verte/2010-2011](http://www.radio-canada.ca/emissions/la_semaine_verte/2010-2011),

<http://www.tou.tv/la-semaine-verte>,

<http://www.youtube.com/watch?v=BWOc543IM8o> .

Larry Bernier, maire

---

### *Invitation à tous d'ici et d'ailleurs*

#### **La journée d'Édouard le 19 février 2010 au parc municipal de Lac-Édouard**

Bonjour à tous,

Avec l'installation du parc de jeux et de notre nouvelle patinoire, le désir de réunir tout le monde en faisant des activités extérieures nous est venu, comme une fête d'hiver au village! Invitez votre parenté, vos amis et apportez votre joie de vivre. Le tout est rendu possible grâce à l'Association Quid Novi. Il y en aura pour tous les goûts. Faites-nous voir votre côté artistique avec la sculpture de neige, votre côté sportif avec le hockey bottines, vos connaissances avec le Rallye de soirée, ou encore votre côté curieux et partisan, en venant encourager les participants. Vous êtes tous les bienvenus!

#### **Déroulement de la journée :**

10h30 : Inauguration officielle de la patinoire de Lac-Édouard.

Concours de sculpture sur glace autour du parc de jeux.

12h00 : Dîner sur place (Apportez votre lunch)

13h30 : Les premières équipes de hockey bottines s'affronteront sur notre nouvelle patinoire.

16h00 : Tous pourront voter pour la plus belle création de la journée.

19h00 : Rallye de soirée dans le sentier d'A.D.E.L.E, Les lupins.

20h30 : Dévoilement des gagnants et remise de prix (les gagnants recevront 50% des gains de leur compétition respective).

#### **Tournoi de hockey Bottines**

Afin de participer au tournoi de hockey, l'équipe doit compter 3 joueurs et un gardien de but. Elle doit être composée de deux garçons et deux filles.

Le coût de l'inscription est de 20\$ par équipe. L'équipe gagnante remportera le pot!

### Concours de sculpture de neige

En équipe de 4 à 6 personnes, vous devez construire votre sculpture d'une hauteur minimum de 1 mètre de hauteur. Nous préparerons des butons de neige dans le parc municipal. Vous devrez apporter vos outils, vos pelles, etc.

Le thème : l'imagination de chacun. Le coût est de 20\$ par équipe.

### Rallye de soirée dans le sentier d'A.D.E.L.E. : Les lupins

En équipe de 2 à 4 personnes, venez tester votre endurance physique, vos connaissances intellectuelles et culturelles, dans le sentier d'A.D.E.L.E., Les lupins, situé derrière l'église. Il n'y a pas d'âge : de 1 à 99 ans.

Apportez vos lampes de poche, vos raquettes et sac à dos pour cette activité. En parcourant le boisé vous retrouverez des énigmes, des questions, des objets de taille et des personnages. L'équipe ayant accumulé le plus grand nombre de points sera déclarée gagnante et remportera la cagnotte.

Coût par équipe : 20\$

### Le coin des enfants

Dès 10h30, les enfants et ceux qui ont un cœur d'enfant pourront s'amuser à la glissade, construction de bonhomme de neige, course de sac à patate dans la neige, course de raquette, jeux de boules de neige.

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte responsable sur le site de la fête et être habillés chaudement.

Pour s'inscrire à La journée d'Édouard du 19 février 2010,

Communiquez avec Isabelle Jomphe

☀ Le jour au 819-653-2150 ☾ Le soir au 819-653-2003

**Période d'inscription : entre le 9 janvier et le 17 février.**

1. Ayez le nom de votre équipe et celui de vos coéquipiers.
2. Le paiement (argent comptant) s'effectuera sur place le jour de la rencontre.

***Venez en grand nombre!***

---

### **Guignolée 2010**

Grâce à votre générosité, La Guignolée a pu amasser plusieurs paniers de victuailles. Les aliments recueillis ont permis à plusieurs familles de vivre un Noël plus joyeux et un temps des Fêtes plus serein. Merci à toutes et à tous d'avoir contribué à cette belle œuvre traditionnelle.

---

### **Contribution Volontaire Annuelle**

Votre participation à la **C.V.A.** autrefois appelée la Dîme, a permis d'amasser 3 518 \$ (1 148 \$ en don mensuel et 2 370 \$ en don par enveloppe). Cette somme s'ajoutera à tout ce qui a été recueilli pour subvenir à l'entretien de notre église. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont donné.

## Fonds pour l'église

L'Âge d'Or organise un tirage d'une couverture tissée au métier, à la main. Ce tirage aura lieu lors de la Fête nationale, le vendredi 24 juin 2011. Les billets sont en vente au prix de 2,00 \$ chacun.

Prière de s'adresser à :

Mme Lise Côté, 158, rue Principale, Tél. : 819-653-2287;

Mme Colette Rioux, 28, rue Damase, Tél. : 819-653-2232;

Mme Denise Vaillancourt, 41, rue Principale, Tél. : 819-653-2251.

Les profits de ce tirage serviront à l'entretien de notre église.

---

## Les Ami(e)s d'Édouard

Les Amies d'Édouard reprennent leurs activités le lundi 17 janvier. Rendez-vous à la Pourvoirie Le Goéland à 9h pour un déjeuner.

Prière de réserver auprès de :

Lise Bertrand 819-653-2020 ou Josette L'Heureux 819-653-2154

Au plaisir de se revoir.

---

## Nouveau service de votre bibliothèque

Si vous êtes abonnés à la bibliothèque municipale de Lac-Édouard, vous pouvez lire gratuitement sur votre ordinateur plus de 167 journaux ou revues, grâce à EURÉKA.CC dont Les Affaires, L'Actualité, Le Devoir, Le Droit, Le Nouvelliste, La Presse, Le Soleil et Protégez-vous (sauf l'édition du jour ou du mois courant).

Vous aurez également accès à : Le Nouveau Petit Robert 2010, le Robert Junior, L'Encyclopédie Découverte, L'Encyclopédie Universalis, L'Encyclopédie Universalis Junior, iThèque (écoute des audio livres et de la musique et visionnement des vidéos offerts directement sur le site, sans aucun téléchargement), Jeux Croisade (mots croisés thématiques), Métapho (apprentissage de la lecture, enfants de 4 à 8 ans) et bien d'autres.

Pour profiter de ce service, ou pour vous abonner à la bibliothèque vous devez vous présenter au bureau municipal le mercredi p.m., jeudi ou vendredi afin de vous inscrire. Madame Sonia Cloutier vous donnera un numéro d'utilisateur ainsi que votre NIP. De votre chalet ou résidence vous pourrez donc profiter de ces différents services.

---

## Messe 15 janvier

Le samedi 15 janvier, à compter de 16h, le Père Gaëtan Thériault, missionnaire d'Afrique, au Ghana et Nigéria sera avec nous. Il se fera un plaisir de célébrer la messe à l'église de Lac-Édouard. Bienvenue à toutes et à tous.

---

## Âge d'Or

Le Conseil d'administration de l'Âge d'Or de Lac-Édouard vous invite à son premier dîner 2011. Cette événement aura lieu le mardi 18 janvier, 11h30, au Centre communautaire. Bienvenue à tous les membres!

---

## LAC-ÉDOUARD ET NEIGE ...

**En date du 10 janvier 2011, il est tombé 99 cm (39 po.) de neige.**

Source : Environnement Lac-Édouard, Service Météo, Lucien Giroux, ingénieur retraité, « météorologue en neige », Baie-Bouleau Sud.

---

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec la rédactrice du journal « LE TOUR DU LAC » : Rollande Lecours, avant le premier mercredi du mois. Téléphone : 819-653-2155. Courriel : [bernier.lecours@explornet.ca](mailto:bernier.lecours@explornet.ca)

---

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL et de la BIBLIOTHÈQUE

Lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

---

**Prochaine Assemblée du Conseil municipal**

**MERCREDI 9 FÉVRIER 2011 à 19h. Bienvenue à toutes et à tous!**